

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4988

présenté par

M. Ramos, Mme Tuffnell, Mme Lasserre, Mme Luquet, Mme Deprez-Audebert, M. Millienne, M. Balanant, M. Turquois, M. Duvergé, M. Mignola, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Pahun, M. Berta, M. Lainé, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Gatel, M. Geismar, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, Mme Josso, M. Lagleize, M. Laqhila, M. Latombe, M. Loiseau, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Michel-Kleisbauer, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, Mme Thillaye, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman

ARTICLE 15

I. – Compléter la première phrase de l’alinéa 10 par les mots :

« , en particulier à l’impact climatique ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 11, après le mot :

« environnementales »,

insérer les mots :

« , en particulier celles relatives à l’impact climatique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé par l'Association Chimie du Végétal vise à remettre au centre des dispositions de cet article la notion de lutte contre le réchauffement climatique, objet principal de ce projet de loi, qui implique une réduction des émissions de gaz à effet de serre. La commande publique doit prendre en compte en priorité les considérations relatives à « l’impact climatique » des produits et services consommés par les administrations publiques, au-delà de

leurs « caractéristiques environnementales », plus difficiles à appréhender de manière lisible par l'acheteur public.

Cet amendement met ainsi en cohérence la rédaction du texte avec ses attendus, et avec les dispositions prévues à l'article 1, aux termes desquelles un affichage environnemental fera ressortir de façon facilement compréhensible l'impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre des biens et services sur l'ensemble de leur cycle de vie : ces informations pourront orienter utilement les choix des acheteurs publics.